

Cercle finance du Québec 5^e colloque Retraite

Viabilité des régimes à prestations déterminées



Confédération
des syndicats nationaux

Nathalie Joncas f.s.a., f.i.c.a.

Qu'est-ce qu'un régime à prestations déterminées?

- Définition la mieux connue
 - Les prestations sont garanties, ce sont des droits acquis
 - L'employeur assume l'ensemble des risques
- Pour les syndicats
 - Un élément de négociation qui fait partie de la rémunération globale
 - Du salaire différé (mais jusqu'à quand?)
 - Bien qu'ils ne financent pas les déficits, ils assument une partie des risques par la variation de leur rémunération lorsque le régime est en situation difficile
 - Historiquement, les bénéfices et leurs coûts étaient au centre de la négociation

Expérience des dernières années

- ▶ Plutôt négatif pour les travailleurs
 - ▶ Fermeture de régime et transformation en régime à cotisations déterminées
 - ▶ Faillite et réduction des bénéfices
 - ▶ Lois qui touchent les bénéfices acquis au service passé
 - ▶ Transferts des risques vers les participants.
 - ▶ Insécurité grandissante des retraités dans certains secteurs
- ▶ Ouverture pour réfléchir et penser à de nouveaux modèles
 - ▶ Méthode de financement
 - ▶ Nouveau type de régime de retraite à prestations déterminées

Nouvelle vision des syndicats d'un régime à prestations déterminées

- ▶ La santé financière du régime est importante et l'on doit s'en préoccuper
 - ▶ Les bénéfices ne sont pas aussi garantis que l'on croyait
- ▶ La variabilité des cotisations peut être très importante
 - ▶ Si les cotisations sont stables dans le temps, le maintien du régime est favorisé
- ▶ L'équité entre les participants est un enjeu
 - ▶ Qui assume les risques (actifs vs retraités)
 - ▶ Remise en question de certains bénéfices
 - ▶ Ceux qui favorisent un groupe de travailleurs
 - ▶ Les programmes temporaires
 - ▶ Les régimes à deux vitesses (clauses orphelins)

Qu'est-ce qui peut être regardé

- ▶ Un partage des risques différents entre les participants et l'employeur
 - ▶ Ne veut pas dire nécessairement que l'on veut partager les déficits ou aller dans un régime à cotisations déterminées
- ▶ Réduire les risques, particulièrement ceux que l'on peut contrôler
- ▶ Réduire la sécurité des prestations par des mécanismes de variation automatique de certains bénéfices accessoires
- ▶ Achat des rentes des retraités auprès d'une compagnie d'assurance
 - ▶ Variabilité des cotisations en fonction de la masse salariale
 - ▶ Meilleure protection des retraités particulièrement dans le secteur privé
 - ▶ Donner aux générations futures les mêmes opportunités d'accumuler un capital retraite adéquat qu'à celles qui les ont précédées

Quelle est la solution?

- La réponse ne peut être une conversion en régime à cotisations déterminées pour tous
 - Prise de conscience de certains pays de l'OCDE que ce type de régime volontaire n'atteint pas les objectifs
 - Retour des discussions sur les régimes à prestations déterminées et leurs avantages
 - Les travaux sur le décaissement de ces régimes CD ne sont pas très positifs
- Il faut trouver un moyen de regrouper les petits groupes
 - Réduction des frais
 - Meilleure gestion des risques
 - Meilleure prise en charge tout au long de la carrière et pendant la période de retraite

Le modèle canadien

- ▶ Partie obligatoire et partie volontaire
- ▶ Partage des responsabilités
 - ▶ Le gouvernement : Régime de base, universel, qui assure un revenu minimal particulièrement pour les travailleurs à faible revenu
 - ▶ Les employeurs : mettre en place et contribuer à un mécanisme qui permet d'accumuler de l'épargne retraite selon les difficultés de l'emploi
 - ▶ Les employés : obligations individuelles d'épargne selon leur perspectives de retraite
- ▶ Le principe des trois piliers a permis au Canada d'éviter des chocs importants comparativement aux autres pays de l'OCDE

Continuer la réflexion sur les prestations déterminées

- ▶ La récente Loi sur le financement des régimes du secteur privés a permis d'aider la situation financière des régimes existants (comité du CCTM)
- ▶ Peu de nouveaux régimes à prestations déterminées au cours des dernières années dans le secteur privé
- ▶ Pour la CSN, la solution ne passe pas par les RVERS

Encore besoin de changements

- Le Canada est un des derniers pays à ne pas avoir de composante privée obligatoire dans son système de retraite
- Toutes ces réflexions sont inutiles sans la volonté de mettre en place des régimes de tailles importantes
- Pour la CSN
 - Les régimes à prestations déterminées constituent toujours le meilleur outil pour permettre aux Canadiens d'accumuler un revenu de retraite adéquat
 - Une contribution minimale de la part des employeurs et des employés pourrait être rendue obligatoire par le biais d'une loi
 - Des régimes sectoriels doivent être instaurés pour regrouper les petites entreprises (exemple des CPE)